ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux documents administratifs

Question écrite n° 10153

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre de citoyens ayant demandé en 2011 la communication de documents les concernant, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, tant auprès de son ministère qu'auprès des administrations et services en dépendant.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les administrations et services qui en dépendent, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur reçoivent de nombreuses demandes de communication de documents administratifs, sur le fondement des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978. Ces demandes sont le plus souvent traitées aux différents échelons de l'administration ou des établissements et ne font pas l'objet d'une centralisation systématique. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est donc pas en mesure d'apporter une réponse exhaustive à la question posée par M. Thierry Lazaro. Toutefois, les demandes qui font l'objet d'une transmission par la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), autorité chargée de veiller au respect des dispositions de la loi du 17 juillet 1978, sont, elles, reçues et instruites par la direction des affaires juridiques du ministère. En 2011, sur les 6 dossiers adressés par la CADA à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, 5 demandes ont donné lieu à la communication des documents demandés, la 6e portant sur des documents inexistants n'a pu faire l'objet d'une réponse positive.

Données clés

Auteur : M. Thierry Lazaro
Circonscription : Nord (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10153
Rubrique : Administration
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 novembre 2012, page 6633
Réponse publiée au JO le : 15 janvier 2013, page 569